

DECISION

Annule et remplace toutes décisions antérieures ayant le même objet.

Objet : Délégation de signature

Le Directeur, vu :

- les articles L 6143-7, D6143-33, D6143-34 et D6143-35 du Code de la Santé Publique,
- l'arrêté de Madame La Directrice Générale du Centre National de Gestion des Praticiens Hospitaliers et des Personnels de Direction de la Fonction Publique Hospitalière du 23 juin 2014 portant nomination de Monsieur Dominique DELAUME en qualité de directeur du centre hospitalier de La Châtre,
- La décision du 09 février 2010 portant recrutement de Madame Cécile LARUELLE dans le grade d'Adjoint des Cadres Hospitaliers.

DECIDE

- ARTICLE 1er :** En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur, Madame Cécile LARUELLE Adjointe des Cadres Hospitaliers, reçoit délégation de signature pour l'ensemble des actes, décisions et documents rendus nécessaires par les circonstances avec obligation d'en rendre compte au Directeur.
- ARTICLE 2 :** L'Adjointe des Cadres Hospitaliers chargée des services économiques et logistiques reçoit délégation permanente de signature des actes, décisions et documents relatifs à la gestion économique et logistique à l'exception des marchés, avec obligation d'en rendre compte au Directeur.
- ARTICLE 3 :** La présente décision sera communiquée au conseil de surveillance, transmise au comptable de l'établissement et publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de l'Indre.

Fait à La Châtre, le 1^{er} décembre 2015

Pour notification, le délégataire,

Cécile LARUELLE



Pour information, le comptable,



Dominique MALEYRIE

Le Directeur,

Dominique DELAUME

